

Fall 1995
13 686

certifié conforme
à l'original
[Signature]

PARIS
04 JAN. 1995
844

ARICE
Société anonyme
au capital de 250 000
2 rue Jean Baptiste Pigalle 75009 Paris.
RCS : Paris B 347 999 500

850 18 + 0

**PROCES - VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES
ACTIONNAIRES DU 24 MARS 1995**

:

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze et le 24 mars à 17 heures, les actionnaires de la société anonyme Arice se sont réunis au 2 rue Jean Baptiste Pigalle à Paris sur convocation du président du conseil d'administration adressée à chaque actionnaire.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par les actionnaires présents à la réunion.

M. BOUGEARD Hervé assure la présidence de l'assemblée.

Melle REBOUL Florence et Monsieur Gérard OUSTRIC sont appelés en qualité de secrétaires.

Le bureau étant ainsi composé, la séance est déclarée ouverte sous le contrôle de Monsieur Olivier BOSSARD présent.

Mr. le président constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart des actions composant le capital social et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Mr. le président dépose ensuite sur le bureau et présente à l'assemblée :

- les statuts de la société ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion du conseil d'administration ;
- les rapports du commissaire aux comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée ;
- l'inventaire de l'actif et du passif de la société au 30 septembre 1994 ainsi que les comptes annuels arrêtés à cette même date.

Puis Mr. le président déclare qu'ont été tenues à la disposition des actionnaires au siège social dans les 15 jours qui précèdent la présente réunion, l'inventaire, les comptes annuels, le texte des résolutions et généralement tous les documents qui d'après la loi, doivent être communiqués à l'assemblée.

[Signatures]

Mr.le président indique ensuite que l'assemblée a été convoquée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation :
 - du rapport de gestion,
 - des rapports de notre commissaire aux comptes,
 - des comptes annuels de l'exercice clos le
30 septembre 1994.
- Approbation des conventions fixées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966.
- Quitus aux Administrateurs.
- Affectation des résultats.
- Nomination ou renouvellement du mandat des commissaires aux comptes.
- Démission d'un administrateur.
- Nomination d'un administrateur.
- Questions diverses.

Lecture est donnée du rapport de gestion du conseil d'administration et des rapports du commissaires aux comptes.

Puis, le président fournit divers renseignements supplémentaires et répond aux diverses questions qui lui sont posées.

Personne ne réclamant la parole et aucun actionnaire n'ayant demandé que ses observations soient reportées au présent procès-verbal, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

Première résolution : approbation des comptes.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et des rapports du commissaire aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 30 septembre 1994, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution : affectation du résultat.

L'assemblée générale des actionnaires approuve les propositions du conseil d'administration et, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1994 se soldent par un bénéfice après impôt de 54 545,70 Frs décide d'affecter ce résultat pour la totalité en report à nouveau, le solde de ce compte étant ainsi porté à la valeur de : Crédit 92 140,31 Frs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

The bottom of the page contains several handwritten signatures and initials. From left to right, there is a signature that appears to be 'P3', followed by the initials 'SM', then a signature that looks like 'GFR', and finally a large, stylized signature that could be 'JF'.

Troisième résolution : quitus.

L'assemblée générale donne quitus de leur gestion pour l'exercice écoulé à tous les administrateurs qui ont été en fonction. A cette occasion les actionnaires prennent acte de la démission de Madame Sylvie MERLE.

Elle donne pour le même exercice quitus au commissaire aux comptes pour l'accomplissement de sa mission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution : conventions entrant dans le champs d'application des articles 101 et suivant de la loi du 24 juillet 1966 :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations conclues dans le cadre des articles 101 et suivant de la loi du 24 juillet 1966, déclare approuver les termes de ce rapport et les conventions qu'il relate.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution : .Nomination ou renouvellement du mandat des commissaires aux comptes.





L'assemblée générale constatant que le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de Monsieur Olivier BOSSARD vient à échéance ce jour, renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de Monsieur Olivier BOSSARD, à compter de ce jour, pour une période de six exercices, soit jusqu'au jour de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos le 30 septembre 2000.
Monsieur Olivier BOSSARD remercie les actionnaires de leur confiance .

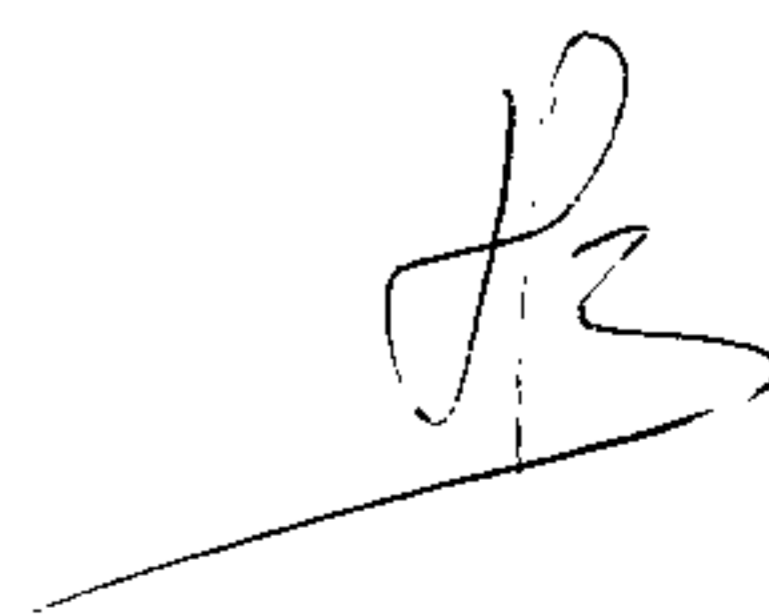
L'assemblée générale constatant que le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur Jean-Claude SARFATI vient à échéance ce jour, décide de nommer à cette fonction, à compter de ce jour, pour une période de six exercices, soit jusqu'au jour de l'assemblée ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2000:

La société SODECOM

Société Anonyme, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro B 380 176 016 et dont le siège social est à ISSY-LES-MOULINEAUX (92 130) 18, rue Hoche, représentée par Monsieur Pierre MOREAU.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité



Sixième résolution : agrément d'un nouvel administrateur

L'assemblée ratifie la nomination par cooptation de Mademoiselle Florence REBOUL en remplacement de Madame Sylvie MERLE.

Comme le veut la loi son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1997.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

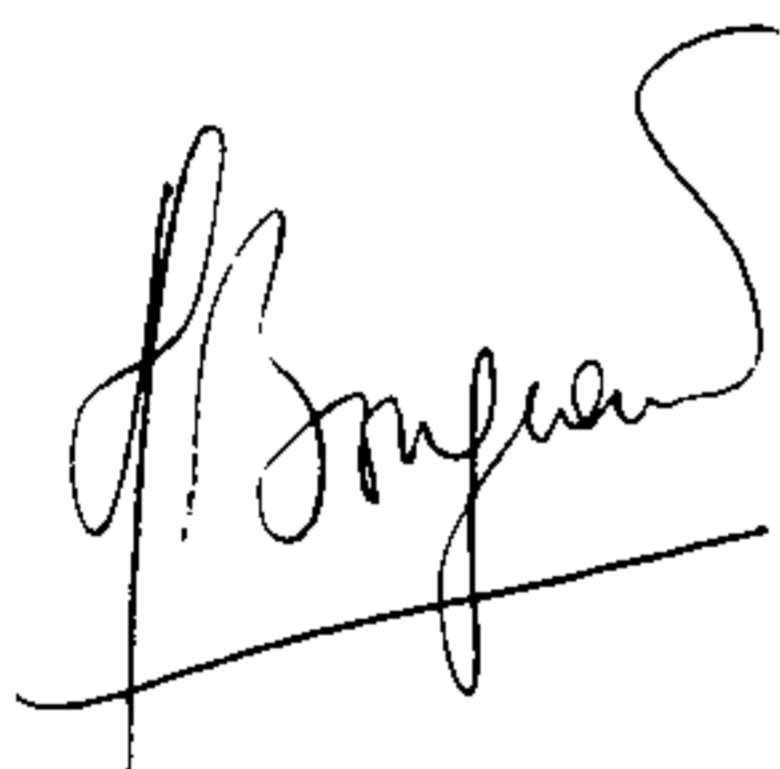
Septième résolution : Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer les formalités prescrites par la loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion ordinaire est déclarée close à 18H 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal que les membres du bureau ont signé après lecture.

Le président



Les secrétaires

